



Note à l'attention des candidats

**CAP Accompagnant éducatif petite enfance
Session 2021**

(Modalités : Epreuves Ponctuelles Terminales)

Cette note concerne les candidats suivants :

CANDIDAT RELEVANT D'UN ETABLISSEMENT PRIVE HORS CONTRAT

CANDIDAT RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

CANDIDAT RELEVANT D'UN CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS NON HABILITE (CFA)

CANDIDAT EN FORMATION CONTINUE (HORS GRETA)

CANDIDAT INDIVIDUEL

L'arrêté du 30 novembre 2020 porte création du CAP Accompagnant éducatif petite Enfance.

Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite Enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel, dispense d'épreuves...) sont précisées par cet arrêté.

Vous pouvez consulter ces informations à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042657943>

1- LA REGLEMENTATION LIEE AUX PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OU AUX EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Le référentiel du CAP AEPE précise les contextes, établissements et services d'accueil de la petite enfance, ainsi que l'âge du public sur lequel portent les activités conduites pour présenter les épreuves du CAP AEPE.

Point important pour l'épreuve professionnelle EP1 :

Une PFMP ou une expérience professionnelle est **exigée** auprès d'enfants de zéro à moins de trois ans. Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs, en particulier en direction de jeunes enfants de zéro à moins de trois ans.

1.1 Durée des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles pour présenter les épreuves EP1, EP2 et EP3

La durée totale des stages ou de l'expérience professionnelle obligatoires est d'**au minimum 14 semaines (32 heures hebdomadaires), soit 448 heures.**

Les PFMP et expériences professionnelles doivent être postérieures au 1^{er} janvier 2018.

SITUATION DU CANDIDAT	DURÉE A EFFECTUER	DOCUMENTS À PRODUIRE
Candidat SANS expérience professionnelle	14 semaines de stage dans 2 lieux ou 2 structures différents ne présentant pas les mêmes caractéristiques Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.	Annexe 1 L'annexe 1 doit être imprimée, complétée, signée avec l'ensemble des justificatifs.
Candidat AVEC expérience professionnelle	14 semaines Une partie doit obligatoirement être réalisée auprès d'enfants de moins de 3 ans.	Annexe 2 L'annexe 2 doit être imprimée, complétée, signée avec l'ensemble des justificatifs.
Candidat AVEC DISPENSE(S) aux épreuves professionnelles EP1-EP2-EP3	5 semaines par épreuve à présenter	Annexe 3 L'annexe 3 doit être imprimée, complétée, signée avec l'ensemble des justificatifs.

Les candidats ayant déjà présenté l'une des épreuves (EP1 ou EP2) doivent obligatoirement fournir les justificatifs correspondants énoncés ci-dessus.

1.2 Lieu des périodes de formation en milieu professionnel ou des expériences professionnelles

- Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) dont la liste est donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique :
 - 1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ;
 - 2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales " ;
 - 3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants " ;
 - 4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "
- Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) : centres de vacances ou de loisirs (uniquement pendant les vacances scolaires)
- Ecole maternelle
- Assistant maternel agréé ou Maison d'Assistants Maternels (MAM)¹
- Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants agréé pour la garde d'enfants de moins de 3 ans²

¹ Il doit être titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau 5 (anciennement III) ou est titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe V « Dispenses d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 29/03/2019 permettant de demander une dispense.

² Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance ou il est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance.

Transmission des pièces justificatives relatives aux périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) et/ou à l'expérience professionnelle

Le candidat envoie, par courrier **recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), l'annexe correspondant à sa situation dûment complétée (sans rature, ni surcharge) accompagnée des pièces justificatives, pour **le mercredi 24 mars 2021**.

Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS	Pour les candidats du 13 SEP du Lycée FOURCADE	Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO
Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains	SEP du Lycée MARIE MADELEINE FOUCARDE (A l'attention du DDFPT) 14 Rue Jules Ferry 13541 Gardanne	Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras

En l'absence de l'annexe 1, 2 ou 3 dûment complétée et des attestations de PFMP ou d'expérience professionnelle conformes aux exigences des épreuves fournies à la date du 24 mars 2021, **le candidat ne sera pas autorisé à se présenter aux épreuves EP1, EP2 et EP3 ; le diplôme ne pourra pas lui être délivré.**

Les PFMP doivent donc être impérativement achevées pour la mi-mars 2021.



2.3. L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes – Coef. 4

Temps de préparation éventuel : 1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1h30.

L'arrêté du 30 novembre 2020 prévoit la possibilité pour les assistants maternels agréés (AMA) et les employés à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte professionnel d'intervention du domicile.

Transmission du projet d'accueil (5 pages maximum) par les AMA ou les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription

Le candidat doit envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi), 2 exemplaires de son projet d'accueil, **au plus tard le mercredi 24 mars 2021.**

Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS	Pour les candidats du 13 SEP du Lycée FOURCADE	Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO
Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains	SEP du Lycée MARIE MADELEINE FOUCARDE (A l'attention du DDFPT) 14 Rue Jules Ferry 13541 Gardanne	Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras

Le candidat devra se présenter avec un exemplaire du projet d'accueil le jour de l'épreuve.

En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve et se voit attribuer la note zéro.

3 - DIPLOMES PERMETTANT DE BENEFICIER DE DISPENSES D'EPREUVES

3.1 Dispenses d'épreuves professionnelles

Arrêté du 30 novembre 2020

Seules les certifications et diplômes mentionnés sur la première ligne peuvent donner accès à dispenses.

Epreuves du CAP AEPE	Certificat professionnel JEPS Animateur d'activités et de vie quotidienne (CP JEPS)	Titre Assistant(e) de vie aux familles	BEPA Services aux personnes	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant		Dispense	Dispense	Allègement (= réduction de la durée de formation)	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

3.2 Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'EPS

[Arrêté du 23 juin 2014](#)

Si le candidat est titulaire d'un diplôme indiqué ci-dessous, il peut être dispensé des épreuves générales suivantes : Français/histoire-géo/enseignement civique et moral, Mathématiques/sciences physiques et chimiques, éducation physique et sportive.

- **CAP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BEP** (éducation nationale, maritime ou agricole)
- **BAC, BP, BTS, DAEU** ou examen spécial d'entrée à l'université
- Diplôme ou titre enregistré au moins de **niveau 4** de qualification dans le RNCP
- Certification délivrée dans un état membre de **l'union européenne** classée au moins de niveau 4

Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.

Cas particulier des diplômes étrangers :

*La certification doit être délivrée dans un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange et classée à un niveau correspondant au moins au **niveau 4** du cadre européen des certifications (CEC) et comprenant au moins une épreuve passée **en langue française**.*

Sans justification de cette qualification en langue française, ces candidats seront dispensés, de l'unité de mathématiques-sciences physiques et chimiques et de l'unité d'éducation physique et sportive.

4 - LE CALENDRIER DE DEROULEMENT DE LA SESSION 2021

24 mars 2021	<p>Dernier délai pour envoi de l'annexe 1, 2 ou 3 et les attestations d'expérience professionnelle (pour tous les candidats). Ces documents doivent être adressés aux centres suivants :</p> <table border="1"> <tr> <td>Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS</td> <td>Pour les candidats du 13 SEP du Lycée FOURCADE</td> <td>Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO</td> </tr> <tr> <td>Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains</td> <td>SEP du Lycée MARIE MADELEINE FOUCARDE (A l'attention du DDFPT) 14 Rue Jules Ferry 13541 Gardanne</td> <td>Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras</td> </tr> </table> <p><u>Passée cette date, les candidats n'ayant envoyé aucun document ne seront pas autorisés à passer les épreuves de l'examen.</u> <u>Les stages et expériences professionnelles devront être terminés avant cette date</u></p> <p><i>Il est indispensable de conserver une copie des documents envoyés</i></p>	Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS	Pour les candidats du 13 SEP du Lycée FOURCADE	Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO	Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains	SEP du Lycée MARIE MADELEINE FOUCARDE (A l'attention du DDFPT) 14 Rue Jules Ferry 13541 Gardanne	Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras
	Pour les candidats du 04 et du 05 Lycée BEAU DE ROCHAS	Pour les candidats du 13 SEP du Lycée FOURCADE	Pour les candidats du 84 Lycée VICTOR HUGO				
Lycée BEAU DE ROCHAS (A l'attention du DDFPT) 10 Avenue du général Leclerc 04000 Digne-les-Bains	SEP du Lycée MARIE MADELEINE FOUCARDE (A l'attention du DDFPT) 14 Rue Jules Ferry 13541 Gardanne	Lycée VICTOR HUGO (A l'attention du DDFPT) 139 Avenue Victor Hugo 84200 Carpentras					
<p>Dernier délai pour envoi du projet d'accueil, en deux exemplaires</p> <p>Les assistants maternels et les gardes à domicile qui ont fait le choix à l'inscription de présenter un <u>projet d'accueil réel pour l'EP3</u> devront également envoyer leur dossier dans l'un des trois centres ci-dessus.</p>							
Du 29 mars au 2 avril 2021	<p>Commission de conformité de l'expérience professionnelle</p> <p><i>En cas de dossier non conforme, les candidats seront informés par un mail.</i></p>						
Fin avril 2021	<p>Les candidats doivent télécharger leur convocation sur le site du Rectorat – Examens et concours – Convocation.</p> <p><i>Penser à signaler les changements d'adresse mail ou d'adresse postale</i></p>						
Fin mai et courant juin 2021	<p>Déroulement des épreuves générales et professionnelles.</p> <p>1- Les 2 fiches à présenter pour l'EP1 sont à apporter le jour de l'épreuve en trois exemplaires. Vous devez utiliser les deux modèles de fiches figurant en annexe 4.</p> <p>2- Les 2 dossiers d'histoire/géographie sont à apporter le jour de l'épreuve</p>						
Début juillet 2021	Publication des résultats						
Mi-juillet 2021	<p>Envoi du relevé de notes au domicile du candidat</p> <p><i>Penser à signaler les changements d'adresse</i></p>						
Mi-octobre 2021	<p>Envoi du diplôme au domicile du candidat</p> <p><i>Penser à signaler les changements d'adresse</i></p>						

Académie d'Aix-Marseille

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Epreuves ponctuelles 2021

Nom : épouse : Prénom : Date de naissance :

Tableau à renseigner par les tuteurs ou les responsables des établissements accueillant les stagiaires. **Joindre impérativement les attestations de stage.**

A dupliquer si nécessaire

Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :	
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :	
Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :	
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :	
Total			

Cadre réservé au contrôle de conformité

Attestation de PFMP de 14 semaines minimum

Attestation de PFMP auprès d'enfants de zéro à moins de 3 ans

OUI

NON

A, le

Nom et signature du responsable du centre de formation
(pour les candidats inscrits dans un centre de formation)

Pièces justificatives à joindre

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental
- Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE **et**
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Académie d'Aix-Marseille

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Epreuves ponctuelles 2021

Nom : épouse : Prénom : Date de naissance :

Tableau à renseigner par les employeurs.

Joindre impérativement les certificats de travail.

A dupliquer si nécessaire

Nom et adresse, cachet de l'établissement.	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :	
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :	
Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :	
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : temps plein <input type="checkbox"/> temps partiel <input type="checkbox"/> Total en semaines : Nombre d'heures :	
Total			

Cadre réservé au contrôle de conformité

Certificat de travail de 14 semaines minimum

Certificat de travail auprès d'enfants de zéro à moins de 3 ans

OUI

NON

A, le

Nom et signature du responsable du centre de formation
(pour les candidats inscrits dans un centre de formation)

Pièces justificatives à joindre

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental
- Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE **et**
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Académie d'Aix-Marseille

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Epreuves ponctuelles 2021

Nom : épouse : Prénom : Date de naissance :

Dispensé de ou des épreuve(s) : EP1 EP2 EP3Tableau à renseigner par les tuteurs ou les responsables des établissements accueillant les stagiaires. **Joindre impérativement les justificatifs.**

A dupliquer si nécessaire

Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :	
	EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> AMA <input type="checkbox"/> <i>Assistant maternel agréé</i> Garde d'enfant(s) de moins de 3 ans <input type="checkbox"/> <i>Organisme de services d'aide à la personne agréé</i> Autre <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre des activités d'éveil <input type="checkbox"/> Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages <input type="checkbox"/> Elaboration des repas <input type="checkbox"/> Entretien du logement et des espaces	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :	
Nom et adresse, cachet de l'établissement d'accueil	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans (cocher la case)	Nature des tâches effectuées	Durée Jour, mois, année	Nom et signature du responsable de l'établissement d'accueil
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :	
	Ecole maternelle <input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> <i>Etablissement d'accueil de jeunes enfants</i> ACM <input type="checkbox"/> <i>Accueil collectif de mineurs</i>	<input type="checkbox"/> Actions dans le cadre des relations enfant-parents-professionnels <input type="checkbox"/> Assistance pédagogique à l'enseignant <input type="checkbox"/> Activités de remise en état des matériels et des locaux	Du : au : Total en semaines : Nombre d'heures :	
Total			

Cadre réservé au contrôle de conformité

Attestation de PFMP ou d'expérience en lien avec la ou les dispenses

Attestation de PFMP ou d'expérience auprès d'enfants de zéro à moins de 3 ans pour EP1

OUI	NON

 A, le
 Nom et signature du responsable du centre de formation
 (pour les candidats inscrits dans un centre de formation)

Pièces justificatives à joindre

Pour les stages au domicile privé de l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou en maison d'assistants maternels :

- Copie de l'agrément lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental
- Justificatifs de l'accueil d'enfant(s) depuis au moins cinq ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

ET

- Copie du relevé de notes du CAP Petite Enfance lorsque l'assistant(e) maternel(le) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE.

OU

- Copie du diplôme lorsque l'assistant(e) maternel(le) est titulaire d'un diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe VI « Dispense d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 30 novembre 2020 permettant de demander une dispense.

Pour les stages qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans :

- Copie de l'agrément dans le cas d'organismes de services à la personne pour la garde à domicile d'enfants de moins de 3 ans ;

ET

- Copie du diplôme du CAP Petite Enfance lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'un CAP Petite enfance ou du CAP AEPE **et**
- Justificatifs d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants de moins de 3 ans (certificats de travail, bulletins de paie...)

OU

- Copie du diplôme lorsque le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance



(1 page A4 Recto maximum sans annexe)

EP1 DU CAP AEPE SESSION 2021

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien

Nom :
Nom usuel :

Prénom :

Numéro de candidat :



(1 page A4 Recto maximum sans annexe)

EP1 DU CAP AEPE SESSION 2021

Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

Nom :
Nom usuel :

Prénom :

Numéro de candidat :